083-218300010-20210624-2021_24_06_119B-DE Reçu le 05/07/2021

Publié le MAOTY 12021

DES

ADRETS DE L'ESTEREL

VAR

Code Postal 83600

Nombre de Conseillers

• En exercice: 23

• Présents: 20

Votants :

23

OBJET:

Contrat de Concession de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du périscolaire et l'accueil de loisirs des Adrets de L'Estérel N° 119

Certifié exécutoire Reçu en Préfecture ou Sous-Préfecture Le 5 JUL. 2021 Publié ou Notifié Le 05 JUL. 2021

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un,

Le 24 juin,

Le Conseil Municipal de la commune des ADRETS DE L'ESTEREL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre KLINHOLFF, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 18 juin 2021.

Conseillers présents: MARTEL Isabelle, HEMAIN Richard, BONDOUX-FERNANDEZ Evelyne, HOUPLON Sylvain, RICHARD-MACCHIA Magali, adjoints.

GRAILLE Elisabeth, SANCHEZ Jacqueline, REGGIANI Patrick, RAOUST Jean-Paul, MOULIN Laurence, KAPHAN Régis, MACCHIA Giovanni, BOUCHARD Florence, FERNANDEZ Patrick, BESSOUDO Vanessa, PILLET Murielle, DOLLET Bertrand, ROCHEL Gilles, GERMAIN Jean-Marc, conseillers municipaux.

Conseillers représentés: Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom, respectivement REGGIANI Jean Paul à BONDOUX Evelyne, DIAFERIO Juliette à KLINHOLFF Jean-Pierre, BROGLIO Nello à ROCHEL Gilles.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : BOUCHARD Florence.

Madame MACCHIA Adjointe au Maire rappelle que le Conseil Municipal par délibération en date du 18 mars 2021, a adopté le principe de renouvellement de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du service périscolaire et de l'accueil de loisirs sans hébergement de la Commune des Adrets de l'Estérel.

A l'issue d'une procédure de publicité et de mise en concurrence lancée conformément aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales, deux organismes spécialisés dans le domaine de l'animation des jeunes ont fait acte de candidature dans les délais fixés par l'avis d'appel à candidature du 24 mars 2021.

Il s'agit de:

- L'Odel Var
- FOL du Var

Le 26 avril 2021, la commission de Délégation de Service Public (DSP) a procédé à l'ouverture des plis et à l'analyse des candidatures et a ainsi :

- Admis les deux candidats à présenter une offre.
- Procédé à l'ouverture des offres et à l'analyse des offres.

083-218300010-20210624-2021_24_06_119B-DE Reçu le 05/07/2021

Publié le 05/07/2021

<u>Par décisi</u>n en date du 7 Mai 2021, la Commission de DSP a établi son rapport et a décidé d'entrer en voie de négociation avec les deux candidats ayant remis une offre.

Aux termes de ces négociations et après décision de la Commission DSP du 3 Juin 2021, il est proposé de retenir l'offre de FOL du Var pour les raisons suivantes :

- la Commission DSP a été séduite par le projet éducatif et éco-citoyen,
- le projet pédagogique est en adéquation avec les attentes de la Commune,
- le plan financier entre dans les inscriptions budgétaires 2021 de la Commune,
- la gestion du personnel est cohérente avec les attentes de la Commune.

L'Autorité concédante, représenté par Monsieur le Maire, a approuvé la décision de la Commission DSP de confier la gestion et l'exploitation du périscolaire et de l'Accueil de loisirs à FOL du VAR.

Mme l'Adjointe aux Affaires Scolaires propos au Conseil Municipal de retenir FOL du VAR pour lui confier la délégation du service public pour la gestion et l'exploitation du périscolaire et de l'Accueil de Loisirs sans hébergement des Adrets de l'Estérel pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2021.

AUSSI:

- > VU le Code général des Collectivités Territoriales,
- VU le rapport de la Commission DSP du 3 Juin 2021 approuvé par Monsieur le Maire,
- CONSIDERANT le bon déroulement des procédures règlementaires concernant le Contrat de Délégation de Service public que constituent l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et le Périscolaire,
- ➤ CONSIDERANT que l'offre de FOL du VAR présente un projet éducatif écocitoyen en adéquation avec les attentes de la Commune, un plan financier conforme aux inscriptions budgétaires 2021 et enfin une gestion du personnel en cohérence avec les attentes de la Commune,

Le Conseil Municipal:

- OUÏ l'exposé de Madame l'Adjointe au Maire,
- > APRES avis de la Commission des Affaires scolaires du 21 juin 2021,
- > APRES en avoir délibéré et par 20 voix pour et 3 abstentions (celles de Madame Évelyne BONDOUX-FERNANDEZ, Messieurs Patrick et Jean-Paul REGGIANI),
- > APPROUVE le choix de la Commission de DSP,

083-218300010-20210624-2021_24_06_119B-DE Recu le 05/07/2021

Publié le 05/07/2021

DECIDE d'attribuer le contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du périscolaire et de l'Accueil de Loisirs sans hébergement de la Commune à l'entreprise FOL du VAR et ce pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2021,

- > SOUMET la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var,
- > AINSI fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

POUR EXPEDITION CONFORME

Le Maire, Jean-Pierre KLINHOLFF

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon, S, rue Jean Racine 83000 TOULON, pendant un délui de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

Date de sa réception à la préfecture du Var

Date de sa publication

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'antorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à convir soit :

A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale

 Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délat



083-218300010-20210624-2021_24_06_119B-DE Reçu le 05/07/2021 Publié le 05/07/2021



Commune des Adrets de l'Estérel 2 Route du violon 83600 Les Adrets de l'Estérel

PROCES-VERBAL D'ANALYSE DES OFFRES

Objet de la consultation : Contrat de Concession de Délégation de Service Public du Périscolaire et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

083-218300010-20210624-2021_24_06_119B-DE
Reçu le 05/07/2021*
Publié le 05/07/2021*

PROCES-VERBAL D'ANALYSE DES OFFRES
Avis d'appel à candidature pour un Contrat de Concession de Délégation de Service Public du Périscolaire et de l'Accuell de Loisirs sans Hébergement Les Adrets de l'Estérel

1. Calendrier

Date		Heure	Lieu	
Dates d'envoi de l'avis d'appel à candidature	Jeudi 24 Mars 2021 Vendredi 25 Mars 2021		Var matin Nice matin	
Retrait des dossiers de candidatures et offres	Vendredi 19 Mars 2021	17H36	https://marche-securise.fr	
Date limites des candidatures et des offres	Lundi 26 Avril 2021	17H	https://marche-securise.fr	
Ouverture des candidatures	Lundi 26 Avril 2021	17H	Mairie des Adrets de l'Estérel	
Ouverture des offres	Lundi 26 Avril 2021	18H	Mairie des Adrets de l'Estérel	
Dates de réunion de la commission	Vendredi 30 Avril 2021	14H30	Mairie des Adrets de l'Estérel	
	Jeudi 6 Mai 2021	17H	Mairie des Adrets de l'Estérel	
	Vendredi 7 Mai 2021	16H	Mairie des Adrets de l'Estérel	
Négociation avec le candidat n°2 Négociation avec le candidat n°1			Mairie des Adrets de l'Estérel	
Dates de réunion de la commission	Mardi 1 Juin 2021	17H30	Mairie des Adrets de l'Estérel	
	Jeudi 3 Juin 2021	17H00	Mairie des Adrets de l'Estérel	

083-218300010-20210624-2021_24_06_119B-DE Recu le 05/07/2021, Publié le 05/07/2021,

PROCES-VERBAL D'ANALYSE DES OFFRES

Avis d'appel à candidature pour un Contrat de Concession de Délégation de Service Public du Périscolaire et de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement Les Adrets de l'Estérel

2. Composition des membres de la commission permanente de délégation de service public désignés par la délibération n° 2020062 du 10 décembre 2020 – AR Ministère 15/12/2020

<u>Président de séance et Maire</u> :

Monsieur Jean-Pierre KLINHOLFF

Liste des Membres avec voix délibératives :

Titulaires

Monsieur Patrick FERNANDEZ

Monsieur Bertrand DOLLET

Madame Magali MACCHIA

Suppléant(s)

Madame Florence BOUCHARD

Liste des experts nommés par Monsieur le Président avec voix consultatives :

Madame Sophie MIGNONI

Monsieur Giovanni MACCHIA

3. Récapitulatif de présence (en annexe feuilles de présence)

Nom, Prénom	Qualité	Le 30/04/21	Le 06/05/21	Le 07/05/21	Le 01/06/21 à	Le 03/06/21
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	,	à 14H30	à 17H	à 16H	17H30	à 17H00
Voies délibératives						
M Klinholff Jean-	Président	Présent	Absent	Présent	Présent	Présent
Pierre			excusé	- *	5.7	Présent
M Fernandez	Titulaire	Présent	Absent	Absent	Présent	Present
Patrick			excusé	excusé		
M Dollet	Titulaire	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
Bertrand						
Mme Macchia	Titulaire	Présente	Présente	Présente	Présente	Présente
Magali						
Mme Bouchard	Suppléante	Non	Présente	Non	Présent	Présente
Florence		convoquée		convoquée		
						<u> </u>
Voles consultative:	S					
M Macchia	Expert en	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
Giovanni	finance					<u> </u>
Mme Mignoni	Responsable	Présente	Présente	Présente	Présent	Absente
Sophie	des Affaires	- Landers				excusée
make	Scolaires					

083-218300010-20210624-2021_24_06_119B-DE Recu le 05/07/202104 Publié le 05/07/7/202104

PROCES-VERBAL D'ANALYSE DES OFFRES

Avis d'appel à candidature pour un Contrât de Concession de Délégation de Service Public
du Périscolaire et de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement
Les Adrets de l'Estérel

4. Récapitulatif de la procédure d'ouverture des plis des candidatures reçues pour l'appel à candidature pour le Contrat de Concession de délégation de Service Public

Dépôt des offres : lundi 26 Avril 2021 à 17H

L'avis d'appel à candidature mentionné ci-avant fixait au lundi 26 Avril 2021 à 17H, la date limite de réception des plis.

Seules deux candidats ont répondu à l'avis de candidature, en temps et en heure.

Nom des entreprises	N° attribué	Nom du représentant	Enveloppe administrative
ODEL VAR	1	MARC LAURIOL	Toutes les pièces demandées sont présentes et conformes
FOL DU VAR	2	SANDRINE FIRPO	Toutes les pièces demandées sont présentes et conformes

Décision de la Commission

Lors de l'ouverture des candidatures du Lundi 26 Avril 2021 à 17H, il a été constaté que les deux candidats avaient fournis tous les documents requis ; ils ont été jugés admissibles pour l'ouverture des offres.

Nom des entreprises	N° attribué	Nom du représentant	Enveloppe des offres
ODEL VAR	1	MARC LAURIOL	Toutes les pièces demandées sont présentes et conformes
FOL DU VAR	2	SANDRINE FIRPO	Toutes les pièces demandées sont présentes et conformes

Décision de la Commission

Lors de l'ouverture des offres du Lundi 26 Avril 2021 à 18H, il a été constaté que les deux candidats avaient fournis toutes les pièces demandées, ils ont été jugés admissibles à l'analyse des offres.

5. Séance du vendredi 30 Avril 2021 à 14H30

Analyse de l'annexe 3 « Proposition financière »

Il est constaté un différentiel sur la prestation CAF (Caisse d'Allocations Familiales) entre les deux candidats et ainsi qu'un écart important sur la participation famille et Commune.

Il est nécessaire pour nous d'avoir des éléments de réponses de la CAF et l'étude sociologique du QF (Quotient Familial) des familles adréchoises pour analyser correctement les offres.

AR Prefecture 083-218300010-20210624-2021 24 06 119B-DE Reçu le 05/07/2024. Publié le 05/07/202

PROCES-VERBAL D'ANALYSE DES OFFRES Avis d'appel à candidature pour un Contrat de Concession de Délégation de Service Public du Périscolaire et de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement Les Adrets de l'Estérel

6. Séance du Jeudi 6 Mai 2021 à 17H00

Analyse des projets pédagogiques et des activités proposées

Le candidat n°1 propose des projets pédagogiques intéressants et plus conventionnels. Les activités proposées sont concrètes et basées sur la consommation répondant aux attentes des familles adréchoises. Le projet et les activités pour les adolescents sont détaillés avec un « vrai » programme.

Il est remarqué que le candidat n°2 propose des projets pédagogiques moins conventionnels avec des thématiques à la semaine ce qui nous semble plus intéressant. Cependant il n'y a pas d'activités concrètes proposées. Il y a un vrai manque d'information pour les adolescents.

Analyse du règlement intérieur Aucune remarque particulière, ils sont semblables.

Analyse des moyens techniques, humains et qualitatif Les propositions restent équivalentes et répondent à nos attentes.

Des questions se posent sur différents points : le recrutement, les agréements du candidat n°2, et l'embauche du surveillant de baignade pour le candidat n°1.

7. Séance du Vendredi 7 Mai 2021 à 16H00

Après réception de l'étude sociologique du QF des familles adréchoises, nous comprenons que le candidat n°1 s'est basé sur le QF moyen des familles adréchoises.

En revanche, le candidat n°2, n'avait pas cette information, et s'est appuyé sur une base nationale des QF pour établir ses prix.

La CAF nous a informé que sa prestation est calculée en fonction du coût, du nombre d'enfants et du temps (ex : coût/enfant/heure), ce qui explique la différence de prestation entre les deux candidats.

De manière générale, nous constatons un écart important sur les prix des temps périscolaires du soir et les temps extrascolaires des 12-17 ans entre les deux candidats. Globalement le candidat n°1 a un coût moins important sur les temps périscolaire et les temps extrascolaires des 12-17 ans.

Alors que le candidat n°2 a un coût moins important sur les temps extrascolaires des 3-11 ans. La participation de la Commune reste trop importante.

Il est décidé que les deux candidats sont retenus pour la phase de négociation.

Nous leur demanderons:

- De s'aligner sur notre ligne budgétaire de 122 000 euros pour la participation Commune.
- De déléguer la facturation de la restauration pendant les temps extrascolaires (vacances et mercredis). La Commune refacturera le coût du repas selon le nouveau barème voté par le Conseil Municipal
- Comment les candidats procèderont au recrutement du personnel d'animation sachant que la commune souhaite privilégier les adréchois et renouveler le contrat d'une animatrice actuellement en poste?
- Au candidat n°1: le surveillant baignade, fait-il l'objet d'une embauche spécifique durant la période d'été?
- Au candidat n°2 : de réévaluer son offre en tenant compte de la moyenne QF adréchoise et de la tarification des activités déterminées par la délibération n°143 en juillet 2016.
- au candidat n°2: ses agréments

083-218300010-20210624-2021_24_06_119B-DE Reçu le 05/07/2021... Publié le 05/07/2021.

PROCES-VERBAL D'ANALYSE DES OFFRES

Avis d'appel à candidature pour un Contrat de Concession de Délégation de Service Public du Périscolaire et de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement Les Adrets de l'Estérel

- Au candidat n°2 : de nous donner plus de précision sur les activités proposées aux adolescents
- Au candidat n°2: de nous confirmer que: L'équipe de direction est composée d'un directeur et d'un adjoint à l'année sur les temps périscolaires et extrascolaires + un (ou des) adjoint(s) en complément(s) sur les temps extrascolaires selon les effectifs.

7. Séance de négociation du Mercredi 26 Mai 2021 à 9H30 et à 10H45

Le candidat n°2 a été reçu à 9H30 et le candidat n°1 à 10H45 à la mairie.

Les questions ont été posées aux candidats.

Une réponse écrite a été demandée pour le lundi 31 mai 12H00.

Les questions ont été déposées sur le site marché-securise.fr avec une pièce jointe comprenant les études sociologiques et la délibération n° 143 du 28 juillet 2016 sur les tarifications des activités extrascolaires et périscolaires.

Les candidats ont été réceptif à nos questions et ont pris note de nos attentes.

8. Séance du Mardi 1 Juin 2021 à 17H30

Après analyse des nouveaux éléments, on constate que les deux candidats rentrent dans la ligne budgétaire demandée. Le coût global des candidats est équivalent avec un différentiel de 0,62%.

Le candidat n°1 n'a pas intégré le coût repas dans ses prix, il n'a pas pris acte da la pièce jointe donnée à tous les candidats via le site sécurisé.

Concernant la délégation de service sur la facturation de la restauration aux familles sur les temps extrascolaires, deux questions se posent :

- le plafond accordé par la CAF pour la participation des familles
- trouver le juste équilibre entre la participation famille et la participation Mairie

En ce qui concerne la prise en compte du recrutement du personnel, les deux candidats répondent favorablement à nos souhaits. Le candidat n°2 se démarque puisqu'il propose des CDI à tout le personnel transférable et de recruter toutes personnes que la commune souhaiterait intégrer à l'équipe.

Les deux candidats ont donné toutes les pièces demandées.

9. Séance du Jeudí 3 Juin 2021 à 17H00

Il est décidé de répartir les tranches QF différemment. La plus base serait 300 euros et d'établir des tranches de 200 euros, soit 300-500 euros pour la 1ere tranche, 501-700 euros pour la 2eme tranche, etc.... sur la tarification famille des mercredis, de l'ALSH et du repas de la cantine dont le tarif minimum serait de 3,50 € (ce qui correspond à la tranche la plus basse).

Après analyse des notes, le candidat n°2 « FOL » ressort premier avec 88/100 points contre 83,66/100 points pour le candidat n°2 « ODEL ».

083-218300010-20210624-2021_24_06_119B-DE Recu le 05/07/2021... Publié le 05/07/2021

PROCES-VERBAL D'ANALYSE DES OFFRES Avis d'appel à candidature pour un Contrat de Concession de Délégation de Service Public du Périscolaire et de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement Les Adrets de l'Estérel

Votes des membres de la commission:

Madame Florence BOUCHARD, suppléante :

Avis favorable pour le candidat n°2 « FOL », elle se sent plus proches de leurs valeurs ; ils ont une dimension éducative ouverte et plus profonde. L'ODEL présente un projet dit « facile ».

Cependant elle regrette que les deux candidats n'utilisent pas le site des Adrets de l'Esterel pour des randonnées, par exemple.

Monsieur Patrick FERNANDEZ, titulaire:

Vote pour le candidat n°2 « FOL » pour les compléments de réponses données avec un « vrai » programme pour les adolescents.

Ceci-dit, il regrette que la FOI. ne propose pas de mettre en place un second minibus durant la période estivale comme le candidat n°1 (ODEL)

Monsieur Bertrand DOLLET, titulaire:

Vote pour le candidat n°2 « FOL », pour les mêmes raisons que Madame Bouchard et Monsieur Fernandez, avec une légère avance pour ce dernier.

Madame Magali MACCHIA, titulaire:

Vote pour le candidat n°2 « FOL » pour leur projet éducatif qui sollicite plus l'imaginatif des enfants et leurs projets thématiques, pour leurs valeurs basées sur l'éducation. De plus ils prennent en compte l'individualité de l'enfant.

Monsieur Giovanni MACCHIA, expert nommé par le président de séance :

Avis favorable pour le candidat n°2 « FOL » pour son aspect plus adapté à l'éducation, à l'enfance. Il associe le terrain et retrouve les valeurs d'animation Jeunesse qu'il connait.

Le dossier du candidat n°2 et les réponses apportées, à la suite des négociations, sont plus claires que le candidat n°1.

L'ODEL semble moins naturel, plus industriel. Il souligne qu'aucun effort n'a été fait sur la tarification proposée.

Monsieur Jean-Pierre KLINHOLFF, président de séance :

Vote pour le candidat n°2 « FOL » pour son programme social, l'écocitoyenneté, leur projet est plus valorisant. Notamment pour les adolescents, en proposant une continuité entre les activités extrascolaires

L'ODEL ne semble plus vouloir faire d'effort et moins imaginatif.

Conclusion:

La commission DSP propose <u>le candidat n°2</u> « FOL » à l'unanimité pour le contrat de Délégation de Service Public du périscolaire et de l'accueil de loisirs sans hébergement.

083-218300010-20210624-2021_24_06_119B-DE Reçu le 05/07/2024 Publié le 05/07/2021

PROCES-VERBAL D'ANALYSE DES OFFRES

Avis d'appel à candidature pour un Contrat de Concession de Délégation de Service Public du Périscolaire et de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement Les Adrets de l'Estérel

Président de séance et Maire :

Monsieur Jean-Pierre KLINHOLFF

Liste des Membres avec voix délibératives :

Titulaires

Monsieur Patrick FERNANDEZ

Monsieur Bertrand DOLLET

Madame Magali MACCHIA

Suppléant(s)

Madame Florence BOUCHARD

Liste des experts nommés par Monsieur le Président avec voix consultatives :

Madame Sophie MIGNONI

Monsieur Giovanni MACCHIA

083-218300010-20210624-2021_24_06_119B-DE Reçu le 05/07/2021 Publié le 05/07/2021



Commune des Adrets de l'Estérel 2 Route du violon 83600 Les Adrets de l'Estérel

PROCES-VERBAL DES NEGOCIATIONS

Objet de la consultation : Contrat de Concession de Délégation de Service Public du Périscolaire et de l'Accueil de Loisirs Le 26 Mai 2021à 9H30 avec le candidat n°2 Le 26 Mai 2021 à 10H45 avec le candidat n°1

083-218300010-20210624-2021_24_06_119B-DE

Reçu le 05/07/2021, Publié le 05/07/2021

PROCES-VERBAL DES NEGOCIATIONS Avis d'appel à candidature

pour un Contrat de Concession de Délégation de Service Public

aire et de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement

Les Adrets de l'Estérel

1. Calendrier

	Date	Heure	Lieu	
Dates d'envoi de l'avis d'appel à candidature	24 Mars 2021 25 Mars 2021		Var matin	
Retrait des dossiers de candidatures et offres	Vendredi 19 Mars 2021	17H36	https://marche-securise.fr	
Date limites des candidatures et des offres	Lundi 26 Avril 2021	17H	https://marche-securise.fr	
Séance d'ouverture des offres	Lundi 26 Avril 2021	18H	Mairie des Adrets de l'Estérel	
Négociations	Mercredi 26 Mai 2021	9H30 10H45	Mairie des Adrets de l'Estérel	

2. Procès-verbal de la séance d'ouverture des offres

2.1 Réunion de 9H30 avec le candidat n°2 – Fol 83

Liste des personnes présentes

Monsieur Jean-Pierre Klinholff, Président de séance Monsieur Giovanni Macchia, Expert nommé par le Président Mme Magali Macchia, secrétaire de séance

Candidat n°2 - Fol du Var

Madame Farah Mebarki

Madame Sandrine Firpo, secrétaire Générale de la Ligue de l'Enseignement - Foi 83 Monsieur Jean-Paul Debarberi, Directeur de Vacances – Fol 83

Point n°1:

Après réflexion de la commission, nous souhaitons déléguer la gestion de la facturation cantine auprès des familles sur les temps extrascolaires et du mercredi.

Le coût des repas enfants sera facturé au candidat retenu (il sera nécessaire de nous donner la prévision du nombre d'enfant inscrit à la cantine deux semaines à l'avance afin de pouvoir passer commande auprès de nos fournisseurs).

Votre offre doit tenir compte ce nouvel élément.

Le candidat comprend notre demande et a l'habitude de cette gestion.

Il souhaite connaître la tarification participation familiale à refacturer, nous lui donnons la délibération n° 143 prise en juillet 2016 qui sera jointe et transmise via le site marché-sécurisé.fr à tous les candidats. Actuellement notre tarification est de 3,20 pour le QF inférieure ou égal à 800, puis 3,30 pour un QF entre 801 et 1600 et 3,40 pour Le QF supérieure ou égale à 1601 euros.

Il nous confirme que notre tarification est dans une fourchette plutôt très basse.

083-218300010-20210624-2021 24 06 119B-DE

Reçu le 05/07/2021 Publié le 05/07/2021

Avis d'appel à candidature

ROCES-VERBAL DES NEGOCIATIONS our un Contrat de Concession de Délégation de Service Public ire et de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement Les Adrets de l'Estérel

Nous informons que nous prendrons surement une nouvelle délibération avec une augmentation de la participation familiale avant de passer le contrat de délégation de service. Il faudra prendre en compte la nouvelle tarification.

Point n°2:

La moyenne QF de nos familles Adréchoises étant supérieure à la moyenne nationale et en prenant en compte la délibération n° 143 en date du 28 juillet 2016 fixant la tarification des activités extrascolaires périscolaires et restauration scolaire, nous vous demandons de réajuster la participation famille en fonction de QF moyen de notre Commune et par conséquence la participation Commune. Vous trouverez ci-jointes les études sociologiques et la délibération.

En ce qui concerne le plan mercredi, la prestation Pso est de 0.54 euros puis s'ajoute une bonification de 0.46 euros par rapport à l'année de référence qui est 2016.

Nous montrons au candidat la moyenne QF des familles adréchoise qui est bien supérieure à la moyenne française. Il va donc réétudier son offre en intégrant les données que nous transmettrons à tous les candidats via le site sécurisé.

Nous indiquons au candidat que nous avons un plan mercredi.

Il nous demande plus de renseignement sur les heures supplémentaires.

N'ayant pas ces renseignements, nous décidons de nous renseigner auprès de notre délégataire actuel.

Nous demandons des précisions sur la prise en charge de la CAF.

Le candidat nous explique que la tarification est de 0,53 euros de l'heure par enfants X coef.

Point n°3:

Nous vous demandons de bien vouloir nous faire une meilleure offre s'inscrivant sur notre ligne budgétaire prévue en 2021 de 122 000 euros.

M Macchia précise que l'offre du candidat est 2% voir à 5% supérieur sur certains postes. Qu'il faut trouver un juste milieu entre la qualité de service et le coût.

Pouvez-vous nous transmettre vos agréments BAFA et BAFD?

Le candidat nous confirme qu'ils ont bien les agréements BAFA et BAFD et qu'ils vont nous les transmettre.

Point n° 5:

- De manière générale, il est essentiel pour nous de privilégier le recrutement de collaborateur ou d'animateur Adréchois de valeur. Comment comptez-vous prendre en compte le souhait de la Commune.
- Actuellement dans l'équipe d'animation de notre prestataire, nous avons une personne dont le contrat s'arrête début juillet et qui d'habitude est renouvelé en septembre. C'est une personne impliquée sur notre Commune (par le biais d'une association destinée aux enfants des Adrets). Nous souhaiterions qu'elle soit reconduite dans l'équipe d'animation. Quelle est votre position à ce sujet ?

M Macchia demande au candidat comment il compte répondre en nombre et en qualité sur le recrutement du personnel et s'il possède un vivier.

M Macchia réaffirme notre souhait de garder les personnes de valeurs et de qualités qui sont actifs sur notre commune et de privilégier les adréchois.

083-218300010-20210624-2021_24_06_119B-DE

Reçu le 05/07/2021. Publié le 05/07/2022 Avis d'app

PROCES-VERBAL DES NEGOCIATIONS Avis d'appel à candidature pour un Contrat de Concession de Dé

pour un Contrat de Concession de Délégation de Service Public

ire et de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement

Les Adrets de l'Estérel

De par la politique et les valeurs du candidat, ils ont une volonté du territoire et il se propose d'embaucher tout le personnel transférable en CDI.

En ce qui concerne l'animatrice que nous souhaitons renouveler et au vu de la particularité de son contrat actuel (contrat de 17H semaine CDD module animatrice

Le candidat nous propose de la passer en CD2I intermittent.

Point n° 6:

Nous souhaiterions avoir un descriptif plus détaillé des activités extrascolaires proposées à nos adolescents.

Mme Macchia précise que le programme général pour les ados était intéressant mais que dans le détail, le manque d'information étant décevante.

Le candidat comprend notre remarque. Il précise que les projets pédagogiques sont construits avec les adolescents et selon les idées des enfants.

Nous demandons alors des exemples faits sur d'autres communes.

M le Maire précise que le projet doit être attractif pour nos adolescents.

Le candidat nous donnera des exemples concrets alliant un juste équilibre en les loisirs et l'éducatif. Il comprend totalement que les adolescents aiment les activités dites de « consommation ».

Point n° 7:

Pouvez-vous nous confirmer que l'équipe de direction et bien composé d'un directeur et d'un adjoint à l'année sur les temps périscolaires et extrascolaires + un ou des adjoints en compléments sur les temps extrascolaire selon les effectifs.

Le candidat nous confirme bien qu'il y a bien un directeur et un adjoint sur tous les temps et toute l'année.

Fin de séance, nous informons que le récapitulatif des questions et les documents annexes permettant de réétudier l'offre sera mise sur le site marche-securisé.fr.

Nous demandons de nous transmettre les éléments demandés et la nouvelle offre par mail pour le lundi 31 Mai 2021 avant 12H dernier.

Adresse mail de réponse : m.macchia@mairie-adrets-esterel.fr

Après la séance M Debarberi demande quelques précisions pour pouvoir répondre correctement à la demande à Mme Macchia.

- Si la refacturation de la Commune de la restauration concerne que le coût famille ou le prix de revient.
 - o Réponse : ça ne concerne que la participation familiale.
- Pour le plan mercredi, il souhaite connaître le nombre d'heure de bonification
 - Réponse : il faut que nous demandions à notre délégataire actuel, mais nous pensons qu'elles sont au nombre de 3H (les heures du mercredi matin)
- Sur quel temps est le second adjoint
 - Réponse : actuellement sur les temps extrascolaires nous avons un second adjoint (si besoin selon les effectifs) réparti ainsi un adjoint pour les 8-11 ans et un adjoint pour les 12-17 ans
- M Macchia a parlé d'une offre au-dessus de 7%, est-ce sur l'offre général ou sur la participation
 Mairie
 - Réponse : ce n'est pas 7% mais 5% sur la globalité de l'offre

083-218300010-20210624-2021_24_06_119B-DE

Reçu le 05/07/2021 Publié le 05/07/2021

Avis d'appel à candidature

PROCES-VERBAL DES NEGOCIATIONS

our un Contrat de Concession de Délégation de Service Public

ire et de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement Les Adrets de l'Estérel

Les Agrets de l'Est

Concernant le PEDT, est-ce du 1 pour 14 ou du 1 pour 18
O Réponse : nous restons sur un PEDT classique mais on nous permet du 1 pour 14 ou du 1 pour 18 si nécessaire

2.2 Réunion de 10H45 avec le candidat n°1 – Odel Var

Liste des personnes présentes

Monsieur Jean-Pierre Klinholff, Président de séance Monsieur Giovanni Macchia, expert nommé par le Président Mme Magali Macchia, secrétaire de séance

Candidat n°1 - Odel Var

Madame Nadine Bourroux, Directeur du Service des Accueils de Loisirs Monsieur Marc Lauriol, Directeur Général de l'Odel

Point n° 1:

Après réflexion de la commission, nous souhaitons déléguer la gestion de la facturation cantine auprès des familles sur les temps extrascolaires et du mercredi.

Le coût des repas enfants sera facturé au candidat retenu (il sera nécessaire de nous donner la prévision du nombre d'enfant inscrit à la cantine deux semaines à l'avance afin de pouvoir passer commande auprès de nos fournisseurs).

Votre offre doit tenir compte ce nouvel élément.

Aucune remarque particulière du candidat.

Nous informons que nous prendrons surement une nouvelle délibération avec une augmentation progressive de la participation familiale avant de passer le contrat de délégation de service. Il faudra prendre en compte la nouvelle tarification.

Point n°2:

Nous demandons une révision de votre offre tout en assurant la qualité de service requise.

Le candidat nous fait remarquer sur la participation Commune est au-dessous de notre ligne budgétaire, soit 117 000 euros.

M Macchia demande alors comment celui-ci a calculé sa moyenne pour la pause méridienne alors que nous avions demandé un tarif/midi/enfant.

Il demande de faire un effort sur le coût du périscolaire au niveau de la participation Commune, tout en gardant une qualité de service.

Nous demandons également plus de renseignement sur les prises en charge de la CAF.

Réponses:

- Qu'il y ait 60 ou 70 enfants, le coût revenait au même ;

 2 ateliers étaient mis en place pendant la pause méridienne en maternelles et 4 ateliers en élémentaires et c'est pourquoi la CAF donnait une prestation sur la pause méridienne.

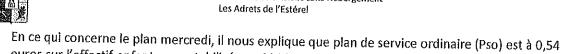
083-218300010-20210624-2021_24_06_119B-DE

Recu le 05/07/2021 Publié le 05/07/2021

PROCES-VERBAL DES NEGOCIATIONS
Avis d'appel à candidature pour un Contrat de Concession de De

pour un Contrat de Concession de Délégation de Service Public

du Periscolaire et de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement Les Adrets de l'Estérel



euros sur l'effectif enfants comptabilisés en 2016, sur notre année de référence et qu'au-delà on passe à 1 euros de l'heure.

Exemple si en 2016 nous avions 30 enfants, la prestation CAF est de 0,54 euros mais si en 2021 nous avons 50 enfants, les 30 enfants de plus sont bonifié à 1euros.

Pour bénéficier du plan mercredi, il faut mettre en action des activités et des projets en rapport avec les consignes de la CAF.

- Sur la Commune la part des familles de la CAF est de 98,2% et 0,8 pour la MSA.
- Sur la pause méridienne, il y a une prise en charge de la CAF grâce aux ateliers :
 - o Le candidat déclare 1H30 d'activité X 40 enfant en élémentaires X 0,54 pour les animateurs en activités = 174euros

Mme Bourroux nous demande la date de fin de notre CEJ.

Réponse de Mme Macchia 2022.

M Lauriol nous informe que sur le prochain CTJ (contrat intercommunalité jeunesse), la prestation CAF sera versée au délégataire et qu'il nous faut prévoir dans le CCS, la réversion de la prestation CAF. A vérifier avec notre conseillère CAF.

M Le Maire demande ce qui justifie l'écart de tarif si faible entre les ados et les moins de 11 ans sur l'extrascolaire.

Réponse : la prise en charge des ados est plus chère mais compensé par le nombre d'ados (12 enfants). La prise en charge est plus simple avec un encadrement plus léger et un transport moins onéreux puisqu'ils utilisent juste le minibus qui est mis à disposition par la Commune et les camps sont mutualisés avec une autre commune. Alors que les plus jeunes il faut un bus normal qui est beaucoup plus cher.

Le candidat propose de diminuer les activités dites de consommation et de réajuster l'équilibre entre les activités et l'éducative

Point n°3:

Pouvez-vous nous préciser si le surveillant baignade fait partie d'une embauche spécifique ou de l'équipe d'animation.

Réponse : Le surveillant baignade fait partie de l'équipe d'animation sur les temps standard, puis il est détaché de l'animation quand il est surveillant baignade.

Point n°4:

- Concernant le contrat de l'animatrice qui s'arrête en juillet 2021. Nous souhaitons qu'elle continue de faire partie de l'équipe d'animation. Quelle est votre position à son sujet ? Que pouvez-vous nous proposer ?
- De manière générale, il est essentiel pour nous de privilégier le recrutement de collaborateur ou d'animateur Adréchois de valeur. Comment comptez-vous prendre en compte le souhait de la Commune.

Réponse : le candidat va regrouper la gestion du personnel pour que nous ayant qu'un seul interlocuteur et pour éviter le problème que nous avons rencontré dans notre souhait de garder un animateur. Mme Macchia évoque la possibilité de faire un contrat sur trois ans pour l'animatrice évoquée. Il propose un CD21.

Fin de séance, nous informons que le récapitulatif des questions et les documents annexes permettant de réétudier l'offre sera mise sur le site marche-securisé.fr.

083-218300010-20210624-2021_24_06_119B-DE Reçu le 05/07/2021 Publié le 05%07/2021

OCES-VERBAL DES NEGOCIATIONS

our un Contrat de Concession de Délégation de Service Public

du Périscolaire et de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement Les Adrets de l'Estérel



Nous demandons de nous transmettre les éléments demandés et la nouvelle offre par mail pour le lundi 31 Mai 2021 avant 12H dernier.

Adresse mail de réponse : m.macchia@mairie-adrets-esterel.fr

6. Conclusions

Les candidats semblent vouloirs répondre positivement à nos différentes demandes.

7. Signatures du président de séance et du secrétaire

Président de séance et Maire :

Monsieur Jean-Pierre Klimholff-

Secrétaire de séance :

Mme Magali Macchia

083-218300010-20210624-2021_24_06_119B-DE Reçu le 05/07/2021 Publié le 05/07/2021